

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
LESSARD EN BRESSE
Séance du 11 avril 2025**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 13

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage : 15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq et onze avril,
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, CHEVALIER Daniel,
PETIT Jérôme, GAUTHERON Jean Paul, LABILLE Laurent, CHAUSSIN
Valentin, MERLE Marie, PALANCHON Julien, David GANDREY, CHAUX
Didier, VION Régis, MOSCA Audrey

Absents ou excusés : Laurent FLAGEOLLET, Samantha CRETET

Secrétaire de séance : Audrey MOSCA

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

1- Affectation du résultat : budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2024, le 13 mars 2025,

Considérant que toutes les dépenses sont justifiées et toutes les recettes inscrites,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affecté à l'investissement: exercice 2024	Résultats 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-32 635.23		-10 438.16		-43 073.39
Fonctionnement	188 821.21	32 635.23	68 036.16		224 222.14
	156 185,98	32 635.23	57 598.00		181 148.75

Résultat Invest du BP	C/001	-43 073.39
Restes à réaliser	Dépenses	0,00
	recettes	0,00
Besoin de Financement		43 073.39

Affectation résultat de Fonctionnement du BP		224 222.14
Réserves	C/1068	43 073.39
Report à nouveau	C/002	181 148.75

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 181 148.75 € au compte 002 « recettes de fonctionnement »
- d'inscrire la somme de 43 073.39 € au compte 001 « dépenses d'investissement »
- d'inscrire la somme de 43 073.39 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

2- Affectation du résultat : budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et approuvé le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2024, le 13 mars 2025,

Considérant que toutes les dépenses sont justifiées et toutes les recettes inscrites,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affecté à l'investissement: exercice 2024	Résultats 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-13 971.33		43 848.37		29 877.04
Fonctionnement	79 539.62	43 971.33	9 061.94		44 630.23
	65 568.29	43 971.33	52 910.31		74 507.27

Résultat Invest du BP	C/001	29 877.04
Restes à réaliser	Dépenses	0.00
	recettes	0.00
Besoin de Financement		

Affectation résultat de Fonctionnement du BP		44 630.23
Réserves	C/1068	
Report à nouveau	C/002	44 630.23

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 44 630.23 € au compte 002 « recettes de fonctionnement »
- d'inscrire la somme de 29 877.04 € au compte 001 « dépenses d'investissement »
- d'inscrire la somme de 0.00 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

3- Vote des taxes 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes.

Les taux pour l'année 2025 sont les suivants :

- ⇒ Taxe foncière (bâti) 38.82 %
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) 51.84 %
- ⇒ Taxe habitation 20.91 %

4- Vote du Budget Primitif 2025 : commune

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement 722 523.75 €
- en recettes et dépenses d'investissement 228 116.14 €

5- Vote du Budget Primitif 2025 : assainissement

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2025 de l'assainissement qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement 66 886.23 €
- en recettes et dépenses d'investissement 79 503.27 €

6- Subventions 2025 : liste des associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- FNACA	100 €
- Amicale Parents d'Elèves RPI	100 €
- Club du Bon Temps	100 €
- USL	100 €
- Association de pêche La Varenne	100 €
- Société de chasse	100 €
- Amicale pétanque	100 €
- Association Yoga pour tous	100 €
- Vétérans du Foot	100 €
- ESSARTO	100 €
- TELETHON	100 €

7- Devis pour la vérification électrique des bâtiments communaux

A la demande de Mr le Maire, 2 entreprises ont effectué un devis pour la vérification des installations électriques. En effet cette vérification est obligatoire et aurait dû être réalisée depuis de nombreuses années. Tous les bâtiments publics sont concernés par cette mise en conformité.

Société APAVE : 1346 €HT la 1^{ère} année puis 874.90 €HT les 4 suivantes
Société DEKRA : 2 206 €HT/an

Le Conseil municipal accepte les conditions de la société APAVE à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer le devis.

8- Avis conforme ZAER

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M le Maire rappelle que les zones d'accélération ont été définies par délibération du conseil municipal le 15/12/2023 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 19/12/2023.

M le Maire rappelle :

Le comité régional de l'énergie du 22 novembre 2024 fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant à l'issue de la 1^{ère} vague et demande aux référents préfectoraux uniques départementaux de solliciter les communes et leurs intercommunalités afin d'engager une seconde vague de définition de zones complémentaires le cas échéant.

Vu la concertation du public réalisée le du 11 au 15/12/2023

Les zones concernées sont les suivantes :

- Photovoltaïque territoire de Lessard en Bresse : – cf. carte en Annexe

- Parking communal : – cf. carte en Annexe

M le Maire soumet ces zones à délibération.

Où l'exposé de M le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération,
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Secrétaire générale de la préfecture, à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêté définitif.

9- Participation de la commune au Fond de Solidarité Logement

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Saône et Loire a la compétence de la gestion du FSL depuis 2004.

Ce fond est alimenté par de nombreux partenaires tels que la CAF, EDF, ENGIE, mais aussi par des versements volontaires des communes ou bailleurs sociaux. Il permet l'octroi d'aides aux ménages les moins favorisés (cautionnement, 1^{er} loyer, impayés, factures d'énergie...)

Cette participation est facultative et soumise au vote du Conseil Municipal. La subvention est de 0.35 € par habitant, soit environ 191.45 € (pour 547 habitants)

Pour : 1

Contre : 9

Abstention : 3

Suite au vote, le Conseil municipal décide de ne pas participer au FSL.

10- Devis pour la location des copieurs (mairie et école)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis comparatifs pour la location des copieurs de la mairie et de l'école.

Les sociétés mises en concurrence sont :

- SIGEC : 930 € HT / trimestre
- XEROX : 951 € HT / trimestre

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la société XEROX en raison de son professionnalisme.

Questions et informations diverses :

- *Les travaux de rénovation des toilettes publiques sont terminés*
- *Demande de subvention de l'association Redstar de Baudrières : le Conseil Municipal décide de ne pas donner de subvention.*
- *L'entreprise ONTOWER souhaite acheter la parcelle où est implantée l'antenne Free. Le Conseil Municipal décide de ne pas vendre et préfère renouveler le bail de location.*

Fin de séance à 20h40

Site Internet de la commune : www.mairielessardenbresse.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>

Le Maire,
Alain PHILIPPE

